

Résolu: De transmettre au Conseil, en réponse, le rapport du Médecin Officier de Santé sur la condition sanitaire dudit poste.

9.—Soumis un rapport de l'Avocat en Chef de la Cité, "re" La Cité de Montréal "vs" La Compagnie du Chemin de Fer Urbain de Montréal et la Compagnie du Chemin de Fer Terminal de Montréal, actions intentées par la Cité contre ces compagnies en recouvrement de la balance à elle due par la Compagnie du Chemin de Fer Urbain de Montréal et la Compagnie du Chemin de Fer Terminal de Montréal, pour l'enlèvement de la neige, durant les années 1907-1908 et 1908-1909, et comptes dus à la Compagnie du Chemin de Fer Urbain, pour travaux faits par elle au bénéfice de la Cité.

Résolu: De faire rapport au Conseil, recommandant le règlement des litiges ci-dessus comme suit:

10. La Compagnie du Chemin de fer Urbain de Montréal devant payer la somme de \$40,821.08 à la Cité, et au cas où le Trésorier de la Cité ne pourrait plus retrouver un chèque de \$8,301.52 transmis audit Trésorier de la Cité, le 15 juin 1909, ainsi que ce dernier l'admet, et qui a été retenu par lui et devrait être encore entre ses mains, ladite compagnie paiera à la Cité, en outre dudit montant de \$40,821.08, la somme de \$8,301.52, formant comme total la somme de \$49,122.60;

20. La Cité de Montréal devant payer à la Compagnie du Chemin de Fer Urbain de Montréal, la somme de \$16,364.58;

30. Ladite Compagnie du Chemin de Fer Urbain de Montréal devant payer tous les frais encourus à date sur les deux actions pendantes ci-dessus.

Adjournement.

L. N. SENECAI,
Secrétaire.

COMMISSION SPECIALE "re" MONTREAL WATER & POWER CO.

Compte rendu de l'Assemblée du 30 juin 1911,

Sont présents: M. l'échevin N. Lapointe, président, MM. Larivière, Létourneau, McMahon, Emard, Deguire et Carter.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues et ratifiées.

Soumise et lue une communication du président de la compagnie "Montreal Water & Power," en date du 26 juillet 1911, donnant à la Cité de Montréal, pour une période de 6 mois, l'option d'acheter les actions ordinaires et privilégiées de ladite compagnie aux prix suivants:

\$120.00 pour chaque action privilégiée de \$100.00.

\$37.50 pour chaque action ordinaire de \$25.00.

Nombre total d'actions privilégiées, 5,000.

Nombre total d'actions ordinaires, 11,120.

Déposée sur le bureau.

Soumise et lue aussi une autre communication du président de la M. W. & P. Co., transmettant un état de l'actif et du passif de ladite Cie, pour l'année finissant le 30 avril 1911.

Et un débat s'engageant, il est

Résolu: De soumettre ledit état au Contrôleur et Auditeur de la Cité avec prière de bien vouloir préparer pour cette commission un rapport démontrant exactement les obligations que la Ville assumerait en prenant comme base l'état de l'actif et du passif tel que soumis par la compagnie.

Adjournement.

JULES CREPEAU,
Secrétaire.

Resolved: To refer to Council as a reply, the report made by the Medical Health Officer in this connection.

9.—Submitted a report from the Chief City Attorney "re" actions instituted by the City of Montreal against the Montreal Street Railway Co., and the Montreal Terminal Railway Co., for the recovery of the balance due to the City by the said companies, for the removal of snow during the years 1907-1908 and 1908-1909, and accounts due to the Montreal Street Railway, for works performed by the latter for the City's benefit.

Resolved: That a report be made to Council, recommending that the above litigations be settled as follows:

10. The Montreal Street Ry Co., to pay to the City a sum of \$40,821.08, and in the event of the City Treasurer not being able to trace a cheque of \$8,301.52 sent to the said City Treasurer, on the 15th June 1909, as admitted by the latter, and which was retained by him and should still be in his hands, the said Company to pay to the City, in addition to the said amount of \$40,821.08, the sum of \$8,301.52, forming a total sum of \$49,122.60;

20. The City of Montreal to pay to the Montreal Street Railway Co., the sum of \$16,364.58;

30. The said Montreal Street Railway Co., to pay all the costs incurred up to date in connection with the two above pending suits.

Adjourned.

L. N. SENECAI,
Secretary.

SPECIAL COMMITTEE "re" MONTREAL WATER & POWER CO.

Report of meeting held the 30th June

Present: Ald. N. Lapointe, chairman, Larivière, Létourneau, McMahon, Emard, Deguire and Carter.

The minutes of the last meeting were read and confirmed.

Submitted and read a communication from the President of the Montreal Water & Power Co., dated the 26th June 1911, giving the City of Montreal a six month's option to purchase the common and preferred stock of the Company at the following prices:

\$120.00 for each preferred share of \$100.00.

\$37.50 for each common share of \$25.00.

Total number of preferred shares, 5,000.

Total number of common shares, 11,120.

Laid on the table.

Submitted and read also another communication from the President of the M. W. & P. Co., transmitting a statement of the assets and liabilities of said Company for the year ending on the 30th of April 1911.

And a debate arising, it was

Resolved: That said statement be submitted to the City Comptroller and Auditor with a request that he prepare for this Committee a report showing exactly the obligations which the City would assume, taking as a basis the statement of assets and liabilities as submitted by the Company.

Adjourned.

JULES CREPEAU,
Secretary.